

Association Agréée pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique



AAPPMA « LA TRUITE CAUCHOISE »

N° RNA : W762011370

N° de SIRET : 53283719200022

Mail : latruitecauchoise@gmail.com

Tél du Président de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » : 07 86 96 59 04

Siège social : AAPPMA « La Truite Cauchoise »
Chez Mr Pascal LAURENT
1 Impasse de l'Orée du Bois
76280 FONGUEUSEMARE

Objet : Présentation du rapport moral à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Janvier 2023.

Date et lieu de l'Assemblée Générale Ordinaire : le 14 Janvier 2023 à 10h 00 à la Salle de l'Union 13 bis Rue de l'Aumône 76400 Fécamp

Les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » présents :

Pascal LAURENT, Antoine LAMBARD, Mathias AUZOU, Philippe FREBOURG, Dominique OUTURQUIN, Pierre PHILIPPE, Daniel GIBON, Léo GASTON, Olivier AUVRAY, Mickael BACHELEY

Les adhérents membres actifs cooptés par l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » présents :

Laurent WAGNER, Nathan MAGNAN

Rémi FREBOURG garde-pêche particulier assermenté absent pour des raisons familiales est excusé.

Environ cinq adhérents membres actifs de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » et non-membre du Conseil d'Administration ont assisté à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » remercie Mr Jean-Louis NAVARRE Maire de Valmont, vice-président du Syndicat des rivières « La Valmont » et « La Ganzeville » de sa présence à notre Assemblée Générale Ordinaire.

Rapport moral et financier de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » de l'année 2022 :

Ordre du jour prévu à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Janvier 2023 :

- 1- Présentation du bilan financier de l'année 2022.
- 2- Compte-rendu des activités en 2022.
- 3- Projet des activités en 2023.
- 4- Questions diverses
- 5- Parole aux élus.
- 6- Pot de l'amitié

1- Présentation du bilan financier de l'année 2022 :

Philippe FREBOURG, trésorier de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » présente le bilan financier de l'année 2022.

BILAN FINANCIER INSTANTANNÉ DE L'AAPPMA " La Truite Cauchoise " DE L'ANNÉE 2022		
RECETTES		CHARGES
Total part AAPMA sur les cartes de pêche vendues	7 993,73	Charges fixes :
Retour URNE part AAPPMA sur le prix de vente des cartes de pêche année 2021 : N - 1 soit 22,00€ par carte URNE vendue + 3,00€ par carte vendue	5 633,00	Total loyers location des parcours de pêche et des réservoirs
Cotisations Etang de Valmont Pêche à la mouche année 2021 / 2022	800,00	Empoissonnement truites "Fario" des 2 rivières Valmont et Ganzeville
Cotisations Formation Montage Mouches année 2021 / 2022	40,00	Empoissonnement truites "Arc en Ciel" Etang du " Petit Epinay "
	300,00	Empoissonnement truites Etang de Valmont : Saison 2021 / 2022
Subvention Exceptionnelle Ville de Fécamp	600,00	Prestation Office de Tourisme de Fécamp pour la vente cartes pêche
Subvention Commune de Valmont	100,00	Don au Téléthon (Commune de Valmont)
Subvention Commune de Ganzeville	50,00	Total des Charges Fixes
Subvention partenariat Syndicat des 2 rivières	500,00	Charges exceptionnelles :
Recette des 24 inscriptions aux concours de pêche brochet le 22 Mai 2022	240,00	Frais de restauration de l'enduro carpe du 05 et 06 Novembre 2022
Recette des 5 inscriptions à l'enduro carpe du 05 et 06 Novembre 2022	100,00	Frais de restauration du concours brochet du 22 Mai 2022
Don de Madame AUVRAY Isabelle	100,00	Lots achetés pour le concours brochet du 22 Mai 2022
		Chèques cadeaux achetés pour l'enduro carpe du 05 et 06 Novembre 2022
Provision de l'année 2021 pour 1 empoissonnement supplémentaire en Août 2022 en truites "Fario" dans les 2 rivières "La Valmont" et "La Ganzeville"	800,00	Nettoyage débroussaillage de la berge rive gauche du parcours de pêche "Gredolle" de la rivière "La Valmont" effectué par l'entreprise EARL LEPLAY début Mars 2022
Provision de l'année 2021 pour 1 nettoyage débroussaillage des berges rivières effectué par une entreprise spécialisée dans l'entretien des espaces verts	500,00	1 empoissonnement supplémentaire en Août 2022 en truites "Fario" dans les 2 rivières "La Valmont" et "La Ganzeville"
Provision de l'année 2021 pour l'achat de panneaux et poteaux de signalisation neufs en remplacement des panneaux et poteaux dégradés	500,00	Achat de panneaux et poteaux de signalisation neufs en remplacement des panneaux et poteaux dégradés
		Provision pour l'année 2023 pour un financement partiel de l'AAPPMA "La Truite Cauchoise" pour des travaux de restauration (création d'une banquette) sur le ruisseau "Goyer" à proximité de l'étang "Le Nid de Verdier"
Hors dépenses ou recettes		Achat de 13 vestes MENS SOFTSHELL JACKET BLACK pour les membres du Conseil d'Administration de L'AAPPMA "La Truite Cauchoise" + 1 garde pêche + 2 membres actifs de l'AAPPMA cooptés.
Frais kilométriques de déplacements des membres du Conseil d'Administration et des gardes-pêche sous forme de dons à l'AAPPMA "La Truite Cauchoise"	1 000,00	Total des Charges Exceptionnelles
Cotisation Redevance pour le Milieu Aquatique RMA Agence de l'eau (hors budget)	2 315,80	Charges de Fonctionnement :
Cotisation Protection du Milieu Aquatique CPMA (Hors budget)	6 756,30	Total des Charges
Total des Recettes	18 056,73	18 243,06
RESULTAT		-186,33
Mis à jour le :	09/01/2023	

Commentaires sur le bilan financier de l'année 2022 :

Les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » remercient sincèrement tous nos partenaires financiers, leur engagement respectif envers notre association contribue à équilibrer notre résultat final en fin d'année 2022.

Notre association a pu, avec les subventions attribuées par la Ville de Fécamp, la Commune de Valmont, la commune de Ganzeville et le Syndicat des rivières « La Valmont » et « La Ganzeville », procéder aux achats nécessaires pour les activités courantes de l'association, contribuer au développement et assurer la pérennité de notre AAPPMA.

Philippe FREBOURG trésorier demande aux personnes présentes à l'Assemblée Générale du 14 Janvier 2022 s'il y a des remarques ou des questions sur le bilan financier de l'année 2022 qu'il a présenté, n'ayant pas de remarque ni de question des participants, Philippe FREBOURG annonce à l'Assemblée Générale que le bilan financier de l'année 2022 est validé.

2- Compte-rendu des activités en 2022 :

- Plusieurs demi-journées ont été consacrées au nettoyage des berges des étangs « L'Épinay », « le Petit Épinay », des 2 rivières « La Valmont » et « La Ganzeville » et du ruisseau « Goyer ».
- Le Président Pascal LAURENT remercie tous les participants aux nettoyages pour leur disponibilité et le travail accompli.

- L'AAPPMA « La Truite Cauchoise » a participé à la sauvegarde des truites, anguilles, écrevisses et chabots de la rivière « La Ganzeville » lors du déplacement du lit de la rivière au niveau du manoir au centre de la commune de Ganzeville.
- Notre association a participé en 2022 à la renaturation du ruisseau « Goyer » en collaboration avec la ville de Fécamp, les élèves de l'école « La Providence » à Fécamp et le Syndicat des rivières « La Valmont » et « La Ganzeville ».
- L'AAPPMA a poursuivi l'achat de poteaux et de panneaux de signalisation pour les poser sur les berges des deux rivières et des étangs de l'Épinay en 2023.
- Nous avons procédé à six empoissonnements en truites « Fario » soit 600 kgs dans les deux rivières, cinq empoissonnements soit 250 Kgs en truites « Arc-en-Ciel » dans l'étang « Le Petit-Épinay » et trois empoissonnements soit 150 kgs dans l'étang de Valmont.
- Les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA ont organisé deux concours de pêche, le premier en Mai 2022 sur les étangs « Le Nid de Verdier » et « L'Épinay » pour la pêche au brochet et le deuxième en Novembre 2022 sur l'étang « Le Nid de Verdier » pour la pêche à la carpe.
- Pour la énième fois plusieurs pollutions ont été malheureusement constatées en 2022 sur la rivière « La Valmont » au niveau de l'exutoire de la station d'épuration de la ville de Fécamp géré par Eaux de Normandie.
- D'autres pollutions venues de l'entreprise Baudalet Environnement spécialisée dans la récupération et la gestion de déchets divers ont été constatées au niveau du ruisseau « Goyer » qui se jette dans la rivière « La Valmont ».
- À la suite de ces constats de pollution, Pascal LAURENT a immédiatement engagé en relation avec la ville de Fécamp, le Syndicat des rivières, l'OFB et la Fédération Départementale de Pêche de la Seine-Maritime (FDAAPPMA76) les démarches adéquates et nécessaires pour faire stopper ces pollutions récurrentes.
- Pascal LAURENT insiste sur le fait que de nos jours ces pollutions sont incompréhensibles et inacceptables et qu'il mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour les combattre.
- Une veste de pluie a été achetée par l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » aux membres du Conseil d'Administration et aux deux personnes cooptés pour leur permettre de participer plus confortablement aux nettoyages les jours de pluie.

3- Projet des activités en 2023 :

- Trois demi-journées de nettoyage des berges des rivières et étangs ainsi que la pose de nouveaux panneaux de signalisation sont fixées pour les samedis 04/02/2023, 18/02/2023 et 04/03/2023.
- Six empoissonnements en truites « Fario » soit 600 kgs dans les deux rivières, cinq empoissonnements soit 150 Kgs en truites « Arc-en-Ciel » dans l'étang « Le Petit-Épinay » sont prévus pour l'année 2023.
Les dates des empoissonnements en truites sont les suivantes :
Vendredi 10 Mars 2023
Vendredi 07 Avril 2023
Vendredi 05 Mai 2023
Vendredi 09 Juin 2023
Vendredi 07 Juillet 2023
Vendredi 04 Août 2023
Pour raison climatique, Il n'y aura pas d'empoissonnement en Août 2023 dans l'étang « Le Petit Épinay ».
- Deux concours de pêche sont prévus pour l'année 2023 :
 - Un concours brochet le Dimanche 28 Mai de 8h30 heures à 16h30.
 - Un enduro carpe du Vendredi 22 Septembre à 17h30 au Dimanche 24 Septembre à 16h00.
- À l'unanimité, un changement du logo existant de notre association « La Truite Cauchoise » est demandé par les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».
Pascal LAURENT demande de contacter deux sociétés pour un chiffrage avec un devis pour la création et la réalisation d'un nouveau logo et l'achat d'étiquettes autocollantes pour remplacer le logo déjà en place sur les panneaux de signalisation existants.

4- Questions diverses :

Un adhérent fait remarquer que les cormorans sont de plus en plus nombreux sur les étangs et les deux rivières de la région Fécampoise et que par conséquent les pertes en truites autochtones et d'empoissonnement sont de plus en plus importantes.

Pascal LAURENT lui répond que le grand cormoran est une espèce d'oiseaux protégée et que la dérogation pour le prélèvement n'a pas été renouvelée par la Préfecture de la Seine-Maritime en 2023. Il faudra donc cohabiter avec les cormorans.

5- Paroles aux élus :

Monsieur Jean-Louis NAVARRE demande aux membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise » d'excuser Mr Jean-Marie CROCHEMORE Maire de Ganzeville et Président du Syndicat des rivières « La Valmont » et « La Ganzeville » qui n'a pas pu assister à cette Assemblée Générale de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise ».

Monsieur Jean-Louis NAVARRE remercie l'association « La Truite Cauchoise » pour son investissement dans la vie associative de la région Fécampoise.

6- Pot de l'amitié :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Janvier 2023 se termine vers 12h00.

Le Président Pascal LAURENT remercie tous les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire.

À l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire un pot de l'amitié est servi en toute convivialité.

Fait à Fongueusemare le 28 Février 2023

Pascal LAURENT
Président de l'AAPPMA « La Truite Cauchoise »

